

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 2 JUIN 1992**

Le conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le
2 juin 1992 à 9h30 au 3, Bd Harpignies à Valenciennes en salle 1.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur LESENEY, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur DESSENIS, Représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur FLOURET, Représentant Monsieur le Directeur des services fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur DUEE, Représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur FLEURY, Représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des services départementaux
- Monsieur GAILLARD, Représentant Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur MANEZ, Enseignant à l'IPAG
- Monsieur DERUMAUX, AITOSS
- Monsieur METAY, AITOSS
- Madame PECQUEUR, usager
- Mademoiselle JOURDAIN, usager
- Monsieur FERNEZ, usager
- Monsieur VANCEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université, invité.

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique à Monsieur le directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de -Calais à Monsieur le Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur le Président du Conseil Régional à Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur BOULOGNE, Enseignant à l'IPAG à Monsieur MANEZ
- Monsieur LINDITCH, Enseignant à l'IPAG à Monsieur MOREAU
- Madame DAGOSTINO, usager à Madame PECQUEUR.

Monsieur GEORGES ouvre la séance à 9h30.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 20/2/1992

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Examen des montants des frais de dossier pour l'année universitaire 1992-1993

Monsieur MOREAU propose de maintenir les frais de dossier à 100 F pour les candidats en Licence d'Administration Publique et à 350 F pour les agents publics inscrits en préparation aux concours internes. Il propose de créer des frais de dossier de 100 F qui seraient acquittés par les étudiants qui s'inscrivent à la préparation aux concours externes en formation non diplômante. Cette création lui paraît, en particulier, justifiée par un souci d'équité ; en effet, ces étudiants pourront bénéficier l'an prochain d'une formation équivalente à celle dispensée aux étudiants inscrits en Licence d'Administration Publique. Le Directeur rappelle, par ailleurs, qu'aucun des usagers inscrits à l'IPAG n'acquitte de frais pédagogiques.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

3) Examen du compte financier établi en exécution du budget de l'année 1991

Ce compte financier fait apparaître un solde positif important (118 809,00 F).

Commentant ce résultat, le Directeur souligne qu'il est la conséquence d'une conjoncture assez exceptionnelle.

En formation initiale, l'excédent (47 827,00 F) s'explique par la gestion très prudente qui a été adoptée en 1991 ; il rappelle que l'IPAG n'a obtenu qu'en fin d'année un complément de subvention de l'Université. De plus, l'ouverture de la Licence d'Administration Publique a permis d'encaisser des frais de dossier, recette qui n'avait pas été prévue au budget initial alors que les dépenses engendrées par ce diplôme n'ont pratiquement pas été supportées en 1991. Enfin, les dépenses d'investissement réalisées ont été extrêmement modestes.

En formation continue, le solde positif appréciable (70 983 F) s'explique pour deux raisons :

- d'une part, l'IPAG a bénéficié en 1991 de recettes de formation continue d'un montant supérieur à l'ordinaire grâce à des conventions passées avec des organismes de Sécurité Sociale,
- d'autre part, les dépenses d'investissement prévues au budget n'ont pas été réalisées ; elles ont été retardées dans l'attente de l'installation de l'IPAG dans de nouveaux bureaux.

Le Directeur ajoute qu'une bonne partie des réserves constituées en 1991 seront absorbées par l'une des DBM qui sera proposée au Conseil. Il souligne, en outre, que le budget de l'IPAG ayant fortement augmenté depuis trois ans, il était souhaitable que les réserves s'accroissent aussi ; il relève, qu'exprimées en pourcentage du budget, elles ont même diminué.

Monsieur MOREAU conclut que l'année 1992 sera beaucoup plus périlleuse, non seulement parce que les charges de la Licence d'Administration Publique seront pour la première fois supportées par le budget de l'IPAG, mais aussi parce que les recettes de formation continue seront en diminution.

Monsieur GEORGES se réjouit de constater que la situation financière de l'IPAG est actuellement saine.

A la question de savoir s'il faut distinguer entre les réserves constituées en formation initiale et les réserves constituées en formation continue, Monsieur l'Agent Comptable répond que, légalement, cette distinction devrait être opérée, mais il concède qu'elle n'apparaît pas dans le compte financier.

Sur la proposition de Monsieur GEORGE, le compte financier de l'année 1991 est approuvé à l'unanimité.

4) Examen de deux décisions budgétaires modificatives

Les deux DBM présentées au Conseil s'imputent sur le budget de formation continue.

La première est une DBM de rattachement qui résulte d'un avenant à la convention passée annuellement avec le Ministère de la Fonction Publique ; cet avenant procure à l'IPAG un complément de subvention de 8 800 F, destiné à financer les aménagements de la formation requis par la réforme du concours des I.R.A.

La deuxième est une DBM de report de réserves d'un montant de 35 000 F. Complétant les crédits d'investissement votés au budget initial, elle a pour objet de financer l'achat de mobiliers de bureau.

Mises aux voix par Monsieur GEORGES, ces DBM sont adoptées à l'unanimité.

5) Présentation par le Directeur des perspectives d'évolution de l'IPAG

Monsieur MOREAU fait d'abord le point sur l'année en cours.

Le lancement de la Licence d'Administration Publique n'a pas soulevé de problème particulier. On doit déplorer quelques abandons ; certains s'expliquent par des réussites aux concours obtenues en cours d'année ; d'autres par le fait que les candidats qui possèdent déjà une licence n'ont pas besoin de la Licence d'Administration Publique pour préparer des concours qu'ils n'ont pas, pour autant, renoncé à présenter ; d'autres enfin ont pour cause les difficultés rencontrées par certains étudiants en "culture générale".

Une enquête réalisée auprès des étudiants révèle qu'ils sont, dans l'ensemble, satisfaits de la formation même s'ils se plaignent parfois de leur charge de travail.

Il apparaît aussi que les étudiants sont souvent assez peu motivés, les perspectives de carrière dans la fonction publique n'étant pas considérées par eux comme très valorisantes.

La cuvée 1991-1992 des agents publics semble prometteuse ; ils n'ont jamais été aussi nombreux (56) à s'inscrire et plus de la moitié d'entre eux suivent régulièrement les enseignements. Ils sont très méritants car trois seulement ont obtenu un congé de formation ou de mobilité ; les autres sacrifient leurs loisirs et parfois même leurs congés personnels dans la mesure où certaines administrations sont très réticentes à leur accorder une demi-journée hebdomadaire pour suivre la formation.

Monsieur MOREAU envisage ensuite les perspectives d'évolution de l'IPAG en évoquant deux axes qu'il juge prioritaires.

En premier lieu, il faut toujours chercher à améliorer la qualité des formations proposées par l'IPAG.

De gros efforts ont déjà été fournis, en particulier pour proposer aux candidats des préparations à des matières qui ne sont pas intégrées à la Licence d'Administration Publique : conférences de grandes questions de protection sociale, cours de Droit Communautaire, préparation à l'épreuve facultative de langue anglaise. Les concours blancs écrits ont été multipliés et chaque candidat a pu bénéficier d'un entraînement individuel au Grand Oral devant jury.

Ce développement des formations est révélé par l'augmentation du nombre des enseignants ; cette année 37 enseignants sont intervenus, 16 étant des intervenants réguliers, 21 des intervenants occasionnels.

Monsieur MOREAU envisage d'accroître les effectifs en Licence d'Administration Publique, ce qui permettra de créer un 3ème groupe de conférence de méthode et d'autoriser les étudiants inscrits en formation non diplômante à participer plus largement à ces conférences ; ces étudiants qui possèdent déjà une licence ou un titre universitaire plus élevé, méritent, en effet, de bénéficier d'une formation aussi étoffée que celle qui est proposée aux étudiants inscrits en Licence.

En deuxième lieu, il faut poursuivre les actions visant à la promotion de l'IPAG auprès des différents publics potentiels. Les efforts d'information des étudiants seront continués par les voies utilisées cette année : envoi de courriers aux chefs d'établissement,

aux responsables de DUT et aux étudiants eux-mêmes, affiches, articles dans la grande presse ou même publicité, multiples réunions.

L'information et la sensibilisation des agents publics s'avèrent plus difficiles en dépit de nombreux courriers adressés aux chefs de service concernés.

Le Directeur regrette, en conclusion, que l'IPAG manque encore de moyens : si le budget s'est accru, les locaux sont très insuffisants, les équipements de bureau trop anciens et le personnel administratif affecté à l'Institut trop réduit.

6) Questions diverses

Un échange de vue s'instaure sur la récente réforme des concours des IRA dont les répercussions sont encore difficiles à apprécier.

Le risque d'un retrait du Ministère de l'Education Nationale du concours des IRA est évoqué ; tous les AASU seraient alors recrutés par un concours spécial.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 11h30.